

**« Briser l'isolement des personnes seules »**

**Situation et justification**

La proportion de personnes qui vivent seules dans leur logement à Chêne-Bourg comme dans le canton de Genève a augmenté au cours des dernières décennies. Lors du recensement de 2000, la commune de Chêne-Bourg comptait 1290 personnes dans cette situation<sup>1</sup>.

Si de nombreuses personnes qui vivent seules sont satisfaites de leur vie, d'autres présentent des difficultés sociales. C'est ainsi qu'au CASS des Trois-Chêne<sup>2</sup>, la proportion des dossiers de personnes au bénéfice de prestations et qui vivent seules dépasse 40% de l'ensemble des dossiers.

La solitude est relevée comme étant une des caractéristiques principales de nombreux dossiers gérés par l'institution. Le responsable du CASS des Trois-Chêne M. Croenne<sup>3</sup> précise que ce problème ne se limite pas aux personnes âgées et touche aussi toutes les tranches d'âge. Les personnes de nationalité suisse sont plus touchées par ce problème que les personnes d'origine étrangère qui entretiennent plus souvent un réseau de connaissances. Toujours selon M. Croenne, la problématique de l'isolement des personnes seules constitue aujourd'hui un sujet social prioritaire qui nécessite de trouver et développer des solutions.

Le service social de la commune<sup>4</sup> indique également que plusieurs personnes isolées n'osent pas signaler leurs difficultés. Les paroisses catholique et protestante locales<sup>5</sup>, actives sur cette problématique dans le cadre de leur réseau de connaissances, s'inquiètent de la situation des personnes isolées.

Les Ateliers du futur « Santé et consommation » et « Solidarité et accueil » font un constat similaire en soulignant que les personnes seules qui souffrent d'isolement présentent souvent un état dépressif, s'alimentent mal et ont une activité physique insuffisante. Leur état de santé est donc dégradé en raison de conséquences psychiques et physiques liées à leur mal-être.

La commune de Bernex expérimente depuis 2006<sup>6</sup> une formule de visites auprès des personnes seules et âgées. Une personne rattachée au Service social (poste à 100%) propose par courrier une visite de courtoisie aux personnes cibles. L'entretien est l'occasion d'appréhender la situation de la personne (détecter en priorité les situations graves et les risques), de prendre note des éventuels besoins, et de proposer des activités en rapport avec ses intérêts et capacités. Les personnes isolées qui nécessitent des aides ponctuelles (de nombreuses demandes s'expriment à cette occasion : accompagnement à des déplacements, courses, etc.) sont ensuite suivies par un groupe de bénévoles coordonné par le service social. Des contacts sont quelquefois pris avec la famille de la personne pour tenter de renouer des liens familiaux. Pour la commune de Bernex, le bilan de cette expérience est jugé positif. Après plus de deux années, il apparaît clairement la nécessité et la volonté de poursuivre cette activité.

<sup>1</sup> Les personnes qui vivent seules représentaient 38,5% des ménages de Chêne-Bourg en 2000 contre seulement 22,3% en 1970. Cette situation concerne approximativement une personne sur cinq âgée de 22 à 55 ans (presque autant d'hommes que de femmes). Au-delà de 55 ans, cette proportion augmente rapidement chez les femmes, alors qu'elle n'augmente sensiblement chez les hommes qu'après l'âge de 70 ans.

<sup>2</sup> Les chiffres concernant le CASS des Trois-Chêne proviennent de leur « statistique annuelle 2006 » fournie par le responsable du CASS au bureau ECO21 en avril 2008.

<sup>3</sup> Interviewé par le bureau ECO21 pour documenter l'AFB07 (voir documentation n°4)

<sup>4</sup> Entretien avec Mme Isabelle Majois réalisé par le bureau ECO21 le 6 février 2008 (documentation n°3)

<sup>5</sup> Des entretiens ont eu lieu avec le pasteur Emmanuel Fuchs (Paroisse protestante de Chêne) et Mme Gladys André (Paroisse catholique romaine de Chêne-Bourg)

<sup>6</sup> Cette expérience est décrite en substance dans une note réalisée par le bureau ECO21 suite à un entretien qui a eu lieu en mai 2008 avec M. Patrik Renlung, responsable du Service social de la commune de Bernex.

Les Ateliers du futur « Santé et consommation » et « Solidarité et accueil » souhaitent qu'un service similaire soit mis en place dans la commune de Chêne-Bourg avec deux caractéristiques spécifiques :

1. Cette action conduite auprès des personnes seules (quel que soit leur âge) doit se justifier par la volonté de promouvoir la santé psychique et physique (sachant que les personnes seules représentent une catégorie de la population qui nécessite une attention particulière).
2. Les contacts auprès des personnes vivant seules devront se faire en veillant scrupuleusement au respect de la liberté individuelle et de la sphère privée, chacun étant en droit d'organiser sa vie comme il l'entend, avec par exemple le désir de ne pas répondre à une sollicitation visant à développer de rapports sociaux à l'échelle locale. Pour rentrer plus facilement en contact avec des personnes isolées, notamment celles dont on sait qu'elles n'expriment pas nécessairement leurs difficultés éventuelles, il pourra s'agir de leur proposer de recueillir leur histoire de vie en vue de la publier dans le journal communal. L'intention sera de chercher à valoriser les expériences des personnes.

### **Objectifs visés**

- Préserver la santé physique et intellectuelle des personnes vivant seules.
- Briser l'isolement des personnes qui souffrent de solitude.

Ces objectifs sont à mettre en relation avec deux des trois objectifs du « Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2007-2010 » :

- Prévenir la dépression selon le modèle d'Alliance contre la dépression.
- Promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière.

### **Pertinence « développement durable » de l'action**

#### Pôle social :

Cette action à forte dominante sociale trouve sa justification dans plusieurs postulats du développement durable retenus par la Confédération suisse<sup>7</sup> :

- Postulat 2b - Promotion de la santé : « La santé de l'être humain doit être préservée et favorisée. »
- Postulat 5a - Compréhension entre les personnes et les cultures : « Compte tenu du fait que le fonctionnement et la survie de la société dépendent essentiellement de la solidarité existant entre ses membres, il faut encourager les échanges et la compréhension entre les individus et les groupes. »
- Postulat 5b - Participation sociale et politique : « La participation sociale et politique doit être encouragée ».
- Postulat 7a - Développement du capital humain : « Le savoir collectif et l'héritage socio-culturel doivent être encouragés et enrichis durablement. »

#### Pôle économique :

La prévention dans le domaine de la santé a pour but de limiter le nombre de situations (dépression, obésité, maladie cardio-vasculaires, etc.) dont le coût économique est élevé pour la société.

#### Pôle environnemental :

(sans effet)

### **Descriptif et mise en place de l'action**

La personne en charge d'effectuer les contacts avec les personnes isolées devra être au bénéfice d'une formation ad hoc<sup>8</sup> permettant avant tout l'écoute et le partage, avec aussi la capacité de gérer des situations potentiellement difficiles. Idéalement, il devrait également s'agir d'une personne disposant déjà d'un large réseau de connaissances dans la commune<sup>9</sup>. Sous la direction de la responsable du service social, son activité aura pour but de dresser et gérer la liste des personnes isolées.

L'identification de ces personnes et les premiers contacts pourront se faire suite à différentes opportunités (liste provenant de services sociaux, courrier, utilisation de réseaux de connaissances telles que celles réunies au Centre de loisirs, etc.),

---

<sup>7</sup> Les indicateurs et postulats « Monet » sont décrits dans le site internet de la Confédération : [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch) (chapitre développement durable).

<sup>8</sup> Il pourrait s'agir d'une formation d'accompagnement (Pro Senectute ou Caritas par ex.)

<sup>9</sup> C'est le cas de la personne active à Bernex ; selon M. Renlund, ces relations sociales pré-établies ont été d'une grande utilité pour identifier des personnes isolées et fragilisées.

De manière générale, il s'agira lors des contacts d'effectuer un diagnostic (identifier la situation réelle et les risques des personnes) puis de promouvoir différentes pratiques telles qu'une alimentation équilibrée et une activité physique suffisante.

Dans l'abord avec les personnes qui souffrent de solitude, il s'agira de s'entretenir de leur histoire de vie et de valoriser leurs compétences en leur proposant par exemple de participer à un repas communautaire, voire à des activités effectuées dans le cadre d'une structure bénévole et/ou de type associatif : accueil de nouveaux habitants, accompagnement d'enfants, préparation et participation à une fête communale, participation à une bourse de compétences ou à un spectacle (cf. Plan-les-Ouates), etc. Ces contacts pourraient être aussi l'occasion de proposer à des personnes vivant seules l'hébergement d'un étudiant qui sous-louerait une chambre vide.

### **Calendrier**

Adoption et préparation de cette action dans les meilleurs délais.

### **Responsables**

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge des « affaires sociales », le-la Président-e de la Commission « affaires sociales », le Secrétaire général, la responsable du Service social.

### **Partenaires**

- Le Service social de la commune (conduite de la mise en place du projet, coordination des actions).
- Le Centre de loisirs en tant que lieu de rencontres, d'échanges et de compétences ; des groupes de femmes et de personnes âgées et seules s'y retrouvent déjà régulièrement chaque semaine sous la coordination de l'une des animatrices de la FASE, laquelle tisse des liens, favorise la solidarité, la convivialité et entreprend des actions allant dans le sens de cette proposition depuis de nombreuses années.
- Le réseau social (CASS, TSHM), la sécurité municipale et la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) susceptibles de signaler des personnes seules qui nécessitent une attention.
- Les associations d'habitants, les paroisses catholique et protestante, les représentants d'autres confessions religieuses (tels que Imam), susceptibles de signaler des personnes seules et en mesure de collaborer à la création d'un groupe de bénévoles venant en appui du poste à créer.
- La Fondation Radix et Promotion Santé Suisse pour leur apport dans la préparation et le financement de cette action.
- Le journal Le Chênois et le site internet (pour la rédaction et la publication d'histoires de vie).

### **Budget**

L'action induit la création d'un poste rattaché au Service social de la commune ; le pourcentage d'activité pouvant aller jusqu'à 80% ou 100%, le coût annuel employeur pourrait être de l'ordre de Fr. 100'000.- avec les frais annexes.

Selon Radix<sup>10</sup>, ce projet pourrait faire l'objet d'une demande de subvention auprès de Promotion Santé Suisse<sup>11</sup>. Le représentant de Radix en Suisse romande M. Wilhelm propose son soutien pour la réalisation d'un tel dossier de demande de financement.

### **Indicateurs de développement durable**

- Nombre de personnes isolées visitées.
- Nombre de personnes visitées dont les habitudes en matière d'alimentation et/ou d'exercice physique ont évolué positivement.
- Nombre de personnes visitées dont les relations sociales se sont accrues.

### **Suivi et amélioration continue**

Sur la base d'un rapport périodique d'activité du service social incluant les résultats des indicateurs ci-dessus, choix destinés à ajuster l'action.

---

<sup>10</sup> Radix : Fondation suisse pour la santé mandatée par l'OFSP – [www.radix.ch](http://www.radix.ch)

<sup>11</sup> La Fondation Promotion Santé Suisse, soutenue notamment par les cantons et les assurances-maladie, dispose de moyens pouvant favoriser en particulier le renforcement de la santé et de la prévention, la problématique du poids corporel sain et la santé liée au psychisme et au stress. Site internet : [www.promotionsantesuisse.ch](http://www.promotionsantesuisse.ch)